Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20261014-2026077-DE

COMMUNE DE GAHARD 35490

Séance du 14 Octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2026	
Date de la convocation : 9 octobre 2026 Date d'affichage : 9 octobre 2026	**Nombre de membres en exercice** : 19 **Nombre de présents** : 16 **Nombre de votants** : 18
L'an deux mille vingt-six, le 14 octobre à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion de l'ancienne école sous la présidence de monsieur David DUGUEPEROUX.	**Présents :** Monsieur David DUGUEPEROUX, Maire, Mme CHALMEL, Mr GRELIER, Mme RUFFAULT, adjoints, Mmes DROILLARD, ESNAULT, LAVRILLOUX, MAHIEU, CAUQUIL, KARP, Mrs VINCENT, MESLE, BOULMER, LOUAPRE, RIBOUCHON, JOUIN, Conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Mme Hélène KARP	**Absents** : Mme BOUDEHEN **Absents excusés :** Mr FERRIERES, Mr ROUSSELON **Pouvoir** : Mr GRELIER pour Mr FERRIERES Mme CAUQUIL pour Mr ROUSSELON

➢ 2026-077/ FUTURE MAISON DES ASSOCIATIONS/Validation du projet

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le futur projet de maison des associations.

En effet, dans le cadre du programme « Village d'Avenir » initié par les services préfectoraux, une réflexion porte sur le partage d'espaces au sein des établissements scolaires afin notamment d'optimiser ces emplacements.

Au sein de notre école publique, l'ancien logement de fonction du directeur transformé en 2010 en salle des maitres entre dans cette réflexion.

En effet, il a été constaté une sous-utilisation de cet espace.

C'est pourquoi la création d'une maison des associations a émergé tenant compte notamment :

- De la facilité de déconnecter cette partie du bâtiment de l'établissement scolaire.
- De répondre aux besoins d'avoir des locaux adaptés aux usages et aux effectifs des associations.
- D'une réflexion sur les consommations énergétiques de l'ensemble des bâtiments publics utilisés actuellement.

Ce projet a été partagé avec la directrice et l'équipe enseignante de l'école publique et des membres des commissions communales Bâtiments et Associations.

Monsieur le Maire informe que ce projet peut se faire à moindre coût et aussi mettre en valeur le patrimoine communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce projet de création de maison des associations.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mener ce projet avec les membres des commissions communales concernés en y associant les associations de la commune

Fait, délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
David DUGUEPEROUX